

ils demeuraient là sans manger autre chose que l'herbe des champs, afin de ne prendre point de part à ce qui souillait les autres.

### CHAPITRE VI.

Persécution d'Antiochus. Profanation du temple. Cruautés exercées contre les Juifs fidèles à la loi de Dieu. Martyre du saint vieillard Eléazar.

1. Peu de temps après, le roi envoya un certain vieillard d'Antioche pour forcer les Juifs à abandonner les lois de Dieu et celles de leur pays;

2. Pour profaner le temple de Jérusalem, et l'appeler le temple de Jupiter Olympien; et pour donner au temple de Garizim le nom de temple de Jupiter l'Etranger, comme l'étaient ceux qui habitaient en ce lieu.

3. Ainsi l'on vit fondre tout d'un coup sur tout le peuple comme un déluge terrible de toutes sortes de maux.

4. Car le temple était rempli des dissolutions et des festins de débauche des gentils, d'hommes impudiques mêlés avec des courtisanes, et de femmes qui entraient insolemment dans ces lieux sacrés, y portant des choses qu'il était défendu d'y porter.

5. L'autel était plein aussi de viandes impures, qui sont interdites par nos lois.

6. On ne gardait point les jours de sabbat : on n'observait plus les fêtes solennelles du pays; et nul n'osait plus avouer simplement qu'il était juif.

7. Ils étaient menés par une dure nécessité aux sacrifices profanes, le jour de la naissance du roi, et lorsque l'on célébrait la fête de Bacchus, on les contraignait d'aller par les rues, couronnés de lierre, en l'honneur de ce faux dieu.

8. Des Ptoléméens suggérèrent aussi et furent cause qu'on publia un édit dans les villes prochaines des gentils, pour les obliger d'agir de la même sorte contre les Juifs, et de les contraindre à sacrifier,

9. Ou de tuer ceux qui ne voudraient point

montibus cum suis agebat; et fœni cibo vescentes, demorabantur, ne participes essent coinquinatiois.

1. Sed non post multum temporis misit rex semen quemdam Antiochenum qui compelleret Judæos, ut se transferrent a patriis et Dei legibus;

2. Contaminare etiam quod in Jerusalem erat templum, et cognominare Jovis Olympii, et in Garizim, prout erant hi qui locum inhabitabant, Jovis Hospitalis.

3. Pessima autem et universis gravis erat malorum incursio;

4. Nam templum luxuria et comessationibus gentium erat plenum, et scortantium cum meretricibus, sacratisque ædibus mulieres se ultro ingerebant, intro ferentes ea quæ non licebat.

5. Altare etiam plenum erat illicitis quæ legibus prohibebantur.

6. Neque autem sabbata custodiebantur, neque dies solemnnes patrii servabantur, nec simpliciter Judæum se esse quisquam confitebatur.

7. Ducebantur autem cum amara necessitate in die natalis regis ad sacrificia; et cum Liberi sacra celebrarentur, cogeabantur hedera coronati Libero circuire.

8. Decretum autem exiit in proximas gentilium civitates, suggerentibus Ptolemæis, ut pari modo et ipsi adversus Judæos agerent, ut sacrificarent;

9. Eos autem qui nollent transire ad

CAP. VI. — 1. *Misit rex senem quemdam Antiochenum.* Il y a des commentateurs qui traduisent le mot grec comme un nom propre, et qui lisent *Athénias*, ministre d'Antiochus. A partir de ce moment la persécution est généralisée. Antiochus fait un édit qui atteint tous les Juifs dispersés dans tout son royaume, et il donna ainsi à la persécution un caractère de légalité permanente et universelle qu'elle n'avait pas auparavant. Cet édit fut publié l'an 167 avant Jésus-Christ.

7. *In die natalis regis.* Cette espèce de jour de fête revenait tous les mois. — *Hedera coronati.* Le lierre était consacré à Bacchus. — *Libero circuire.* Le mot grec signifie : allant en procession à la suite de l'image d'une divinité.

8. *Ptolemæis.* Le P. de Carrières a entendu par là les habitants de Ptolémaïde; nous préférons le sens de Ménéchius.

CAP. VI. — 1. *Antiochenum.* In græco est, *Αθηνῶν*, Atheniensem. Fortasse illi nomen fuit Athenæus, fuitque patria Antiochenus. \* Vel per compendium scriptum fuerit. *Avr.* et *librarius*, non ut debuérat *Αντιόχου*, *Antiochenum*, sed *Αθηνῶν*, *Atheniensem*, scripserit. — *Ut se transferent.* Ut mutarent legem, patriis relictis institutis, et gentilismum sequerentur.

2. *Prout erant hi, qui locum inhabitabant.* Nimirum hospites in ea regione, in quam olim abducti per captivitatem Assyriacam decem tribubus, ipsi fuerant substituti.

3. *Malorum incursio.* Malorum ingruentium concursus.

6. *Simpliciter.* Pro denique, seu omnino.

7. *Liberi sacra.* Bacchi solemnna. — *Circuire.* Græcæ est, *pompam ducere*, choreas agere.

8. *Ptolemæis.* Pro Ptolemæo, scilicet de quo supra, c. 4, n. 44. Sic bene diceretur Tiberium multa scelera perpetrasse, Sejanis et aliis suggerentibus. \* In græco est, suggerente Ptolemæo, nempe Dorymini filio. — *Agerent ut sacrificarent.* Adigerent Judæos ad sacrificandum idolis.

instituta gentium interficerent; erat ergo videre miseriam.

10. Duæ enim mulieres delatæ sunt natos suos circumcidisse; quas, infantibus ad ubera suspensis, cum publice per civitatem circumduxissent, per muros præcipitaverunt.

11. Alii vero, ad proximas coeuntes speluncas, et latenter sabbati diem celebrantes, cum indicati essent Philippo, flammis succensi sunt, eo quod verebantur, propter religionem et observantiam, manu sibimet auxilium ferre.

12. Obsecro autem eos qui hunc librum lecturi sunt, ne abhorrescant propter adversos casus, sed reputent, ea quæ acciderunt, non ad interitum, sed ad correptionem esse generis nostri.

13. Etenim multo tempore non sinere peccatoribus ex sententia agere, sed statim ultiones adhibere, magni beneficii est indicium.

14. Non enim, sicut in aliis nationibus, Dominus patienter expectat, ut eas, cum judicii dies advenerit, in plenitudine peccatorum puniat;

15. Ita et in nobis statuit, ut peccatis nostris in finem devolutis, ita demum in nos vindicet.

16. Propter quod nunquam quidem a nobis misericordiam suam amovet; corripiens vero in adversis, populum suum non derelinquit.

17. Sed hæc nobis ad ammonitionem legentium dicta sint paucis. Jam autem veniendum est ad narrationem.

18. Igitur Eleazarus unus de primoribus scribarum, vir ætate proventus, et vultu decorus, aperto ore hians compellabatur carnem porcinam manducare.

10. *Per muros præcipitaverunt.* D'après l'historien Josèphe, on pendait les mères avec leurs enfants, ainsi attachés à leur cou.

14. *Non enim sicut in aliis nationibus.* On chercherait vainement chez les autres peuples, des hommes qui aient versé ainsi leur sang uniquement pour leur religion. Le martyr ne se rencontre que dans la vraie religion, chez les juifs ou les chrétiens, parce qu'il suppose une foi ferme dans l'autre vie, où l'on recevra la récompense qu'on aura méritée. Les Samaritains dans cette persécution, n'eurent pas la fermeté des Juifs. Ils cédèrent lâchement devant le tyran, et écrivirent à Antiochus une lettre, pour le conjurer de ne pas leur faire l'honneur de les prendre pour des Juifs.

17. *Veniendum est ad narrationem.* L'auteur sacré va entrer dans le détail, et nous raconter quelques-uns de ces faits héroïques, qui ont servi de type aux chrétiens. Il nous a ainsi conservé le souvenir de plusieurs traits que l'on ne trouve pas dans le 1<sup>er</sup> livre des Machabées.

18. *Igitur Eleazarus.* Cet illustre docteur fut une des premières victimes de la persécution d'Antiochus.

10. *Ad ubera suspensis.* Vide dicta lib. 1, c. 1, n. 64.

12. *Ne abhorrescant.* In græco est, *μη συζήσασθαι*, id est, *ne contrahant animum aut despondeant.*

14. *Non enim, sicut in aliis nationibus.* In græco est, ut vertit Flaminius : *Non enim, sicut et in aliis nationibus, Dominus patienter expectat, donec eos, cum ad plenitudinem peccatorum devenerint, puniat; ita et nobis statuit, ne peccatis nostris ad finem pervenientibus demum in nos vindicet.* Propter quod nunquam quidem a nobis misericordiam suam amovet : corripiens vero cum calamitate, populum suum non derelinquit. Sententia est : Dominum, antequam Judæi eo scelus progrediantur, ut extremo malo puniendi sint, minoribus et salutaribus penis eos corriperet, ut a peccato abducantur : quod misericordie genus cum aliis nationibus non adhibet, quas sinit moribus suis uti, et ad exitum tendere.

18. *Igitur Eleazarus.* Fuit Eleazarus sacerdos, et divinarum litterarum scientia valde insignis; hoc enim significat quod hic dicitur fuisse de primoribus scribarum, ut testatur Josephus, lib. de Machabæis, cap. 5, ubi dicitur, *την ἐπισημην νομικος*, id est, legisperitus.

embrasser les coutumes des gentils : ainsi on ne voyait que misères.

10. Car deux femmes ayant été accusées d'avoir circoncis leurs enfants, furent menées publiquement par toute la ville, ayant ces enfants pendus à leurs mamelles, et ensuite furent précipitées du haut des murailles.

11. D'autres s'étant assemblés en des cavernes voisines, et y célébrant secrètement le jour du sabbat, comme Philippe en fut averti, il les fit tous consumer par les flammes, n'ayant osé se défendre à cause du grand respect qu'ils avaient pour l'observation du sabbat.

12. Je conjure ceux qui liront ce livre de ne point se scandaliser de tant d'horribles malheurs; mais de considérer que tous ces maux sont arrivés, non pour perdre, mais pour châtier notre nation.

13. Car c'est la marque d'une grande miséricorde de Dieu envers les pécheurs, de ne pas les laisser longtemps vivre selon leurs désirs, mais de les châtier promptement.

14. En effet, le Seigneur n'agit pas à notre égard comme à l'égard des autres nations qu'il souffre avec patience, se réservant à les punir, dans la plénitude de leurs péchés, lorsque le jour du jugement sera arrivé.

15. Et il n'attend pas de même, pour nous punir, que nos péchés soient montés à leur comble.

16. Ainsi il ne retire jamais sa miséricorde de dessus nous; et parmi les maux dont il afflige son peuple pour le châtier, il ne l'abandonne point.

17. Après avoir dit ce peu de paroles pour l'instruction des lecteurs, il faut reprendre maintenant ma narration.

18. Eléazar, l'un des premiers d'entre les docteurs de la loi, qui était un vieillard d'un visage vénérable, fut pressé de manger de la chair de porc; et on voulait l'y contraindre en lui ouvrant la bouche par force;

19. Mais lui, préférant une mort pleine de gloire à une vie criminelle, alla volontairement et de lui-même au supplice.

20. Considérant comme très-peu de chose ce qu'il lui faudrait souffrir en cette rencontre, et demeurant ferme dans la patience, il résolut de ne rien faire contre la loi pour l'amour de la vie.

21. Ceux qui étaient présents, touchés d'une injuste compassion à cause de l'ancienne amitié qu'ils avaient pour lui, le prirent à part, et le supplièrent de trouver bon qu'on lui apportât des viandes dont il lui était permis de manger, afin qu'on pût feindre qu'il avait mangé des viandes du sacrifice selon le commandement du roi.

22. Et qu'on le sauvât ainsi de la mort : ils usaient donc de cette espèce d'humanité à son égard, par un effet de l'ancienne affection qu'ils lui portaient.

23. Mais pour lui, il commença à considérer ce que demandaient de lui un âge et une vieillesse si vénérable, ces cheveux blancs qui accompagnaient la grandeur du cœur qui lui était naturelle, et cette vie innocente et sans tache qu'il avait menée depuis son enfance; et il répondit aussitôt, selon les ordonnances de la loi sainte établie de Dieu, qu'il aimait mieux descendre dans le tombeau.

24. Car il n'est pas digne de l'âge où nous sommes, leur dit-il, d'user de cette fiction, qui serait cause que plusieurs jeunes hommes, s'imaginant qu'Eléazar, à l'âge de quatre-vingt-dix ans, aurait passé de la vie des Juifs à celle des païens.

25. Seraient eux-mêmes trompés par cette feinte, dont j'aurais usé pour conserver un petit reste de cette vie corruptible : et ainsi j'attirerais une tache honteuse sur moi, et l'exécration des hommes sur ma vieillesse.

26. Car encore que je me délivrasse présentement des supplices des hommes, je ne pourrais néanmoins fuir la main du Tout-Puissant, ni pendant ma vie, ni après ma mort.

27. C'est pourquoi, mourant courageusement, je paraîtrai digne de la vieillesse où je suis :

28. Et je laisserai aux jeunes gens un exemple de fermeté, en souffrant avec constance et avec joie une mort honorable pour le sacré culte de nos lois très-saintes. Aussitôt qu'il eut achevé ces paroles, on le traîna au supplice.

20. *Destinavit non admittere illicita.* D. Calmet pense que le Grec pourrait se traduire : « Mais crachant comme il le devait, ce qu'on lui avait mis dans la bouche, et dont il ne lui était pas permis de goûter, même pour conserver sa vie, il s'avança vers ceux qui l'attendaient pour le tourmenter. »

21. *Hi autem qui astabant.* D'après le Grec : Ceux qui étaient proposés à cet injuste festin, où l'on servait les entrailles des bêtes immolées aux idoles.

24. *Non enim ætati nostræ dignum est.* Dans la persécution de Dèce, plusieurs chrétiens, sans avoir sacrifié, ni offert d'encens aux idoles, se mettaient à l'abri de la persécution par des billets qu'ils obtenaient de certains magistrats, et qui leur donnaient à croire qu'ils avaient obéi aux édits du prince. Mais l'Eglise condamna cette conduite équivoque, et le chargé de Rome, écrivant à saint Cyprien, lui dit : Qu'on est censé avoir obéi aux édits portés contre l'Evangile, par là même qu'on veut faire croire qu'on y a obéi (Epist. L, 11).

19. *Odibilem vitam.* Μετὰ μύσους βίον, *vitam cum scelere.* Sed noster interpres legit *μίσους*, per *iota*; sententia tamen eodem recidit; nam qui scelerate agunt, odio habentur. — *Ad supplicium.* Ἐπὶ τὸ τύπτανον, *ad fustuarium*; baculis enim et fustibus pulsari, *τυμπανίζεσθαι*, dicitur a Græcis.

23. *Constituta.* Subintellige *acta.* — *Infernum.* Sepulcrum.

27. *Senectute quidem dignus.* Qualem par est senem esse.

19. At ille gloriosissimam mortem magis quam odibilem vitam complexens, voluntarie præibat ad supplicium.

20. Intuens autem, quemadmodum oporteret accedere, patienter sustinens, destinavit non admittere illicita propter vitam amorem.

21. Hi autem qui astabant, iniqua miseratione commoti, propter antiquam viri amicitiam, tollentes eum secreto rogabant offerri carnes, quibus vesci ei licebat, ut simularetur manducasse, sicut rex imperaverat, de sacrificii carnibus :

22. Ut, hoc facto, a morte liberaretur; et propter veterem viri amicitiam, hanc in eo faciebant humanitatem.

23. At ille cogitare cœpit ætatis ac senectutis suæ eminentiam dignam, et ingenitæ nobilitatis canitiem, atque a puero optimæ conversationis actus; et secundum sanctæ et a Deo conditæ legis constituta, respondit cito, dicens, præmitti se velle in infernum.

24. Non enim ætati nostræ dignum est, inquit, fingere; ut multi adolescentium, arbitantes Eleazarum nonaginta annorum transisse ad vitam alienigenarum;

25. Et ipsi propter meam simulationem, et propter modicum corruptibilem vitam tempus decipiantur; et per hoc maculam, atque excretionem meam, senectuti conquiram.

26. Nam, etsi in præsentem tempore supplicii hominum eripiar, sed manum Omnipotentis nec vivus, nec defunctus effugiam.

27. Quamobrem fortiter vitam excedendo, senectute quidem dignus apparebo;

28. Adolescentibus autem exemplum forte relinquam, si prompto animo, ac fortiter pro gravissimis ac sanctissimis legibus honesta morte perfungar. His dictis, confestim ad supplicium trahatur.

29. Hi autem qui eum ducebant, et paulo ante fuerant mitiores, in iram conversi sunt propter sermones ab eo dictos quos illi per arrogantiam prolatos arbitrabantur.

30. Sed cum plagis perimeretur, ingemuit, et dixit : Domine, qui habes sanctam scientiam, manifeste tu scis, quia, cum a morte possem liberari, duos corporis sustineo dolores; secundum animam vero propter timorem tuum libenter hæc patior.

31. Et iste quidem hoc modo vita decessit, non solum juvenibus, sed et universæ genti memoriam mortis suæ ad exemplum virtutis et fortitudinis derelinquens.

29. Et ceux qui le conduisaient ayant paru auparavant plus doux envers lui, passèrent tout d'un coup à une grande colère, à cause de ces paroles qu'il avait dites, qu'ils attribuaient à l'orgueil.

30. Lorsqu'il était près de mourir des coups dont on l'accablait, il jeta un grand soupir, et il dit : Seigneur, qui avez une science toute sainte et toute pure, vous connaissez clairement qu'ayant pu me délivrer de la mort, je souffre dans mon corps de très-sensibles douleurs; mais que dans l'âme je sens de la joie de les souffrir pour votre crainte.

31. Il mourut ainsi, en laissant non-seulement aux jeunes hommes, mais aussi à toute sa nation, un grand exemple de vertu et de fermeté dans le souvenir de sa mort.

## CHAPITRE VII.

## Martyre des sept frères Machabées et de leur mère.

1. Contigit autem et septem fratres una cum matre sua apprehensos, compelli a rege edere contra fas carnes porcinas, flagris et taureis cruciatos.

2. Unus autem ex illis qui erat primus, sic ait : Quid queris, et quid vis discere a nobis? parati sumus mori, magis quam patrias Dei leges prævaricari.

3. Iratus itaque rex, jussit sartagine et ollas æneas succendi : quibus statim succensus,

4. Jussit, ei qui prior fuerat locutus, amputari linguam; et, cute capitis abstracta, summas quoque manus et pedes ei præscindi, cæteris ejus fratribus et matre insipientibus.

5. Et, cum jam per omnia mutilis factus esset, jussit ignem admoveri, et adhuc spirantem torreri in sartagine; in qua cum diu cruciaretur, cæteri una cum matre invicem se hortabantur mori fortiter,

1. Or il arriva que l'on prit aussi sept frères avec leur mère : et le roi Antiochus Epiphane voulut les contraindre à manger, contre la défense de la loi, de la chair de pourceau, en les faisant déchirer avec des fouets et des escourgees de cuir de taureau.

2. Mais l'un d'eux, qui était l'aîné, lui dit : Que demandez-vous? et que voulez-vous apprendre de nous? nous sommes prêts à mourir, plutôt que de violer les lois de Dieu et de notre pays.

3. Le roi entrant en colère, commanda qu'on fit chauffer sur le feu des poêles et des chaudières d'airain, et lorsqu'elles furent toutes brûlantes,

4. Il ordonna qu'on coupât la langue à celui qui avait parlé le premier, qu'on lui arrachât la peau de la tête, et qu'on lui coupât les extrémités des mains et des pieds à la vue de ses frères et de sa mère.

5. Après qu'il l'eut fait ainsi mutiler par tout le corps, il commanda qu'on l'approchât du feu et qu'on le fit rôtir dans la poêle pendant qu'il respirait encore : et dans tout le temps qu'il était tourmenté, ses autres frères s'encourageaient l'un l'autre avec leur mère à mourir constamment,

31. *Et iste quidem hoc modo vita decessit.* Le genre de supplice qu'on lui infligea fut la bastonnade, supplice usité chez les Grecs, les Romains et les Juifs. Saint Paul l'appelle *tympaanum*, parce que le patient était frappé à coups de baguettes comme un tambour. On le faisait coucher sur le ventre, les pieds élevés en haut et attachés à un piquet; alors on le frappait partout le corps. Les auteurs de l'Art de vérifier les dates mettent ce martyre l'an 167 avant Jésus-Christ, ainsi que celui des sept Machabées et de leur mère, qui fait l'objet du chapitre suivant.

CAP. VII. — 1. *Septem fratres una cum matre sua apprehensos.* La persécution s'étendait dans toutes les provinces d'Antioche où il y avait des Juifs. Ce martyre d'une mère et de ses sept enfants eut lieu à Antioche. On y voyait même leurs tombeaux du temps de saint Jérôme. Josephé, dans le livre qu'il a composé de leur martyre, leur a le premier donné le nom de Machabées, et l'on est assez peu d'accord sur l'origine de cette dénomination. D. Calmet croit que Judas Machabée s'étant mis à la tête de ceux qui persévèrent dans la religion de leurs pères, son nom devint si célèbre, qu'il fut communiqué non-seulement à ses frères et à toute sa famille, mais encore à tous ceux qui combattirent alors contre l'impie, soit en versant leur sang dans les supplices, comme Eléazar et les sept frères dont nous parlons, soit en exposant leur vie dans les combats contre les ennemis de leur nation, comme Judas et les siens.

30. *Secundum animam.* Animo seu voluntate.

CAP. VII. — 1. *Taureis.* Nervis.

3. *Sartagine et ollas æneas.* Oleo, vel pice, vel aqua fervente plenas.

5. *Per omnia inutilis.* Quippe corpore mutilato et cute detracta.

6. En disant : Le Seigneur Dieu considérera la vérité, et il sera consolé en nous, selon que Moïse le déclare dans son cantique par ces paroles : Et il sera consolé dans ses serviteurs.

7. Le premier étant mort de cette sorte, ils menaient le second pour le faire souffrir avec insulte : et lui ayant arraché la peau de la tête avec les cheveux, ils lui demandaient s'il voulait manger des viandes qu'on lui présentait, plutôt que d'être tourmenté dans tous les membres de son corps.

8. Mais il répondit en la langue de ses pères : Je n'en ferai rien. C'est pourquoi il souffrit aussi les mêmes tourments que le premier :

9. Et étant près de rendre l'esprit, il dit au roi : Vous nous faites perdre, ô très-méchant prince ! la vie présente : mais le Roi du monde nous ressuscitera un jour pour la vie éternelle après que nous serons morts pour la défense de ses lois.

10. Après celui-ci on insulta encore au troisième : on lui demanda sa langue qu'il présentait aussitôt ; et il étendit ses mains constamment,

11. Et dit avec confiance : J'ai reçu ces membres du ciel, mais je les méprise maintenant pour la défense des lois de Dieu, parce que j'espère qu'il me les rendra un jour.

12. De sorte que le roi et ceux qui l'accompagnaient admiraient le courage de ce jeune homme, qui considérait comme rien les plus grands tourments.

13. Celui-ci étant aussi mort de la sorte, ils tourmentèrent de même le quatrième.

14. Et lorsqu'il était près de rendre l'esprit, il dit : Il nous est plus avantageux d'être tués par les hommes, dans l'espérance que Dieu nous rendra la vie en nous ressuscitant : car pour vous votre résurrection ne sera point la vie.

15. Ayant pris le cinquième, ils le tourmentèrent comme les autres. Alors regardant le roi, il lui dit :

16. Vous faites ce que vous voulez, parce que vous avez reçu la puissance parmi les hommes, quoique vous soyez vous-même un homme mortel ; mais ne vous imaginez pas que Dieu ait abandonné notre nation :

6. Dicentes : Dominus Deus aspiciet veritatem, et consolabitur in nobis, a quemadmodum in protestatione cantici declaravit Moyses : Et in servis suis consolabitur. [a Deut. 22. 36.]

7. Mortuo itaque illo primo, hoc modo, sequentem deducebant ad illudendum ; et, cute capitis ejus cum capillis abstracta, interrogabant, si manducaret prius quam toto corpore per membra singula puniretur.

8. At ille, respondens patria voce, dixit : Non faciam. Propter quod et iste, sequenti loco, primi tormenta suscepit ;

9. Et in ultimo spiritu constitutus, sic ait : Tu quidem, seculissime, in presenti vita nos perdis ; sed rex mundi defunctos nos pro suis legibus in æternæ vitæ resurrectione suscitabit.

10. Post hunc tertius illuditur, et linguam postulatus cito protulit, et manus constanter extendit ;

11. Et cum fiducia ait : E cælo ista possideo, sed propter Dei leges nunc hæc ipsa despicio, quoniam ab ipso me ea recepturum spero ;

12. Ita ut rex, et qui cum ipso erant, mirarentur adolescentis animum, quod tanquam nihilum duceret cruciatus.

13. Et hoc ita defuncto, quartum vexabant similiter torquentes.

14. Et, cum jam esset ad mortem, sic ait : Potius est ab hominibus morti datos spem expectare a Deo, iterum ab ipso resuscitandos : tibi enim resurrectio ad vitam non erit.

15. Et cum admovissent quintum, vexabant eum. At ille respiciens in eum, dixit :

16. Potestatem inter homines habens, cum sis corruptibilis, facis quod vis, noli autem putare genus nostrum a Deo esse derelictum ;

6. *Consolabitur in nobis.* Le texte du Deutéronome (XXXII, 36) est ici cité d'après les Septante. Il sera consolé, dit le P. de Carrières, dans la force qu'il donnera à ses serviteurs, et dans la gloire dont il couronnera leur patience.

8. *Patria voce.* C'est-à-dire en hébreu.

9. *In presenti vita nos perdis.* Il y a une gradation dans les discours de ces martyrs. Le premier se contente d'en appeler à la résurrection et à la justice de Dieu.

11. *Ab ipso me ea recepturum.* Voilà le dogme de la résurrection de notre propre chair, tel qu'il est dans le Symbole des Apôtres.

14. *Ad vitam non erit.* Voilà la différence du sort que la résurrection fera aux bons et aux méchants ; les uns ressusciteront pour la vie éternelle et les autres pour la mort éternelle.

6. *Consolabitur in nobis.* Consolabitur nos. Vel consolabitur, id est, recreabitur sumpta de hostibus vindicta. Sumptum est testimonium, quod hic citatur ex Deut., 32, 36, ubi tamen legitur, et in servis suis miserabitur, quia ex misericordia ejus consolatio nostra proficietur. Dicitur etiam consolari Deus, sive lætitia affici in martyribus, id est, acceptissimam habere eorum fortitudinem et mortem.

8. *Sequenti loco.* Secundo loco.

11. *E cælo.* A Deo.

14. *Morti datos.* Morti addictos et illi jam proximos.

15. *In eum.* In regem.

16. *Cum sis corruptibilis.* Et ejusdem particeps naturæ cum iis quos crucias, quod te humanitatis admonere deberet, et rationis quam aliquando es redditurus Deo.

17. Tu autem patienter sustine, et videbis magnam potestatem ipsius, qualiter te et semen tuum torquetur.

18. Post hunc ducebant sextum, et is, mori incipiens, sic ait : Noli frustra errare ; nos enim propter nosmetipsos hæc patimur, peccantes in Deum nostrum, et digna admiratione facta sunt in nobis ;

19. Tu autem ne existimes tibi impune futurum, quod contra Deum punare tentaveris.

20. Supra modum autem mater mirabilis et bonorum memoria digna, quæ pereuntes septem filios sub unius diei tempore conspiciens, bono animo ferebat, propter spem quam in Deum habebat :

21. Singulos illorum hortabatur voce patria fortiter, repleta sapientia ; et, femineæ cogitationi masculinum animum inserens,

22. Dixit ad eos : Nescio qualiter in utero meo apparuistis, neque enim ego spiritum et animam donavi vobis et vitam, et singulorum membra non ego ipsa compegi ;

23. Sed enim mundi Creator qui formavit hominis nativitatem, quique omnium invenit originem, et spiritum vobis iterum cum misericordia reddet et vitam, sicut nunc vosmetipsos despicitis propter leges ejus.

24. Antiochus autem, contemni se arbitratus, simul et exprobrantis voce despecta, cum adhuc adolescentior supersedet, non solum verbis hortabatur, sed et cum juramento affirmabat, se divitem et beatum facturum, et translaturum a patriis legibus amicum habiturum, et res necessarias ei præbiturum.

25. Sed ad hæc cum adolescens nequaquam inclinaretur, vocavit rex ma-

17. Attendez seulement un peu, et vous verrez quelle est la grandeur de sa puissance, et de quelle manière il vous tourmentera, vous et votre race.

18. Après celui-ci ils menèrent au supplice le sixième : et lorsqu'il était près de mourir, il dit : Ne vous trompez pas vainement vous-même : car si nous souffrons ceci, c'est parce que nous l'avons mérité, ayant péché contre notre Dieu ; et ainsi nous nous sommes attiré ces fléaux si épouvantables :

19. Mais ne vous imaginez pas que vous demeurerez impuni après avoir entrepris de combattre contre Dieu même.

20. Cependant leur mère, plus admirable qu'on ne peut dire, et digne de vivre éternellement dans la mémoire des bons, voyant périr en un même jour ses sept enfants, souffrait constamment leur mort à cause de l'espérance qu'elle avait en Dieu.

21. Elle exhortait chacun d'eux avec des paroles fortes dans la langue de ses pères, étant toute remplie de sagesse, et alliant un courage mâle avec la tendresse d'une femme.

22. Elle leur disait : Je ne sais comment vous avez été formés dans mon sein ; car ce n'est point moi qui vous ai donné l'âme, l'esprit et la vie, ni qui ai joint tous vos membres pour en faire un corps :

23. Mais c'est le Créateur du monde, qui a formé l'homme dans sa naissance, et qui a donné l'origine à toutes choses ; et c'est lui aussi qui vous rendra encore l'esprit et la vie par sa miséricorde, en récompense de ce que vous vous méprisez maintenant vous-mêmes.

24. Or Antiochus croyant qu'on le méprisait, et voyant toutes les insultes qu'il avait faites à ces jeunes hommes devenues inutiles, comme le plus jeune de tous était resté, il commença, non seulement à l'exhorter par ses paroles, mais à l'assurer avec serment qu'il le rendrait riche et heureux, qu'il le mettrait au rang de ses favoris, et lui donnerait toutes les choses nécessaires, s'il voulait abandonner les lois de ses pères.

25. Mais ce jeune homme ne pouvant être ébranlé par ses promesses, le roi appela sa mère,

17. *Qualiter te et semen tuum torquetur.* Le cinquième devint prophète et annonce à Antiochus sa triste fin, toutes les souffrances par lesquelles il va passer.

21. *Singulos illorum hortabatur.* Cette admirable mère représentait, dit saint Augustin, la sainte Église de Jésus-Christ, mère unique de tous les fidèles, qui exhorte ses enfants à mourir pour le nom de celui qui est leur père, qui combat elle-même dans chacun d'eux et qui se glorifie de leur triomphe.

22. *Neque enim ego spiritum et animam donavi.* Les Sadducéens niaient l'existence de l'âme. On voit qu'ils ne formaient qu'une secte dans la nation. Cette femme, qui exprime la croyance du peuple, distingue parfaitement dans ses enfants, l'âme du corps, et témoigne contre le matérialisme de ces sectaires.

17. *Sustine.* Expecta. — *Semen.* Filios.

18. *Frustra.* Sine causa. — *Peccantes.* Ἀμαρτανόντες ; sed in aliquibus codicibus est, ἀμαρτοντες, cum peccaverimus. — *Digna admiratione.* Gravia mala nobis evenerunt quæ admirabilem Dei justitiam ostendunt.

21. *Voce patria.* Lingua patria, τῆ πατρίᾳ φωνῆ. — *Sapientia.* Φρονησι, id est, animi fortitudine et celsitudine. — *Femineæ.* Quasi dicat : Alioqui infirmæ.

23. *Omnium invenit originem.* Qui sua sapientia excogitavit quo quidque modo generandum esset.

24. *Antiochus autem.* Sententia est : Antiochus existimans se contemptum iri, et honorem suum in discrimen vocari, si nihil tormentis, nihil auctoritate regia adversus pueros consequi potuisset, et suspicione tactus ne id sibi exprobraretur, etc. — *Exprobrantis voce despecta.* Ουδὲλυσαν ὑποφωμενος φωνῆν, exprobrantem vocem suspectam habens, \* vel, tímens. — *Translatum a patriis legibus.* Si ab observatione patriæ legis se abduci sineret.

25. *Fieret in salutem.* Salutaria consilia suggereret.

et l'exhorta à inspirer à son fils des sentiments plus salutaires.

26. Après donc qu'il lui eut dit beaucoup de choses pour la persuader, elle lui promit d'exhorter son fils.

27. Elle se baissa en même temps pour lui parler : et se moquant de ce cruel tyran, elle lui dit en la langue de ses pères : Mon fils, ayez pitié de moi, qui vous ai porté neuf mois dans mon sein, qui vous ai nourri de mon lait pendant trois ans, et qui vous ai élevé jusqu'à l'âge où vous êtes.

28. Je vous conjure, mon fils, de regarder le ciel et la terre, et toutes les choses qui y sont renfermées, et de bien comprendre que Dieu les a créées de rien, aussi bien que tous les hommes.

29. Ainsi, vous ne craignez point ce cruel bourreau : mais vous rendant digne d'avoir part aux souffrances de vos frères, vous recevrez de bon cœur la mort, afin que je vous reçoive de nouveau avec vos frères dans cette miséricorde que nous attendons.

30. Lorsqu'elle parlait encore, ce jeune homme se mit à crier : Qu'attendez-vous de moi ? je n'obéis point au commandement du roi, mais au précepte de la loi qui nous a été donnée par Moïse.

31. Quant à vous, qui êtes l'auteur de tous les maux dont on accable les Hébreux, vous n'éviterez pas la main de Dieu.

32. Car pour nous, c'est à cause de nos péchés que nous souffrons toutes ces choses.

33. Et si le Seigneur notre Dieu s'est mis un peu en colère contre nous, pour nous châtier et nous corriger, il se réconciliera de nouveau avec ses serviteurs.

34. Mais pour vous qui êtes le plus scélérat et le plus abominable de tous les hommes, ne vous flattez pas inutilement par de vaines espérances, en vous enflammant de fureur contre les serviteurs de Dieu.

35. Car vous n'avez pas encore échappé au jugement de Dieu, qui peut tout, et qui voit tout.

36. Et quant à mes frères, après avoir supporté une douleur passagère, ils sont entrés maintenant dans l'alliance de la vie éternelle : mais pour vous, vous souffrirez au jugement de Dieu la peine que votre orgueil a justement méritée.

37. Pour ce qui est de moi, j'abandonne volontiers, comme mes frères, mon corps et mon âme pour la défense des lois de mes pères ; en conjurant Dieu de se rendre bientôt favorable à notre nation, et de vous contraindre, par les tourments et par plusieurs plaies, à confesser qu'il est le seul Dieu.

33. *Sed iterum reconciliabitur.* Le dernier de ces enfants prédit aux Juifs l'issue heureuse de cette épreuve. Ils ont péché, Dieu va les punir, mais il se réconciliera ensuite avec eux, tandis que le tyran subira un jour toute la colère du Seigneur, dont il ne pourra éviter les jugements.

26. *Promisit suasuram se filio suo.* Quæ scilicet valebant ad salutem æternam ; non ut sperabat rex, ad vitam retinendam et honores profanos consequendos.

27. *Inclinata ad illum.* Jam fortasse jacebat in carnificina excrucians. — *Irridens crudelem tyrannum.* Quia aliud quam ipse speraverat, suadebat. — *Miserere mei.* Se enim miseriam existimabat, si vel unus ex filiis a fide defecisset.

29. *Particeps.* Non est in græco, et sensus etiam bene constat si absit a latino. — *In illa miseratione.* Postrema diei judicii. Græce tantum est, *in misericordia*, quasi dicat : Per Dei misericordiam.

30. *Quem sustinetis ?* Quid expectatis ?

33. *Increpationem.* Castigationem.

36. *Sustentato.* Tolerato. — *Sub testamento.* Pacto. Quasi dicat : Consequentur promissa legem servatibus. Vel, jam sunt ex parte consecuti, scilicet statum, in quo de vita æterna periclitari non possunt. — *Effecti sunt.* Continentur.

trem, et suadebat ei ut adolescenti fieret in salutem.

26. Cum autem multis eam verbis esset hortatus, promisit suasuram se filio suo.

27. Ita que inclinata ad illum, irridens crudelem tyrannum, ait patria voce : Fili mi, miserere mei, quæ te in utero novem mensibus portavi, et lac triennio dedi et alui ; et in ætatem istam perduxit.

28. Peto, nate, ut aspicias ad cælum et terram, et ad omnia quæ in eis sunt ; et intelligas, quia ex nihilo fecit illa Deus, et hominum genus ;

29. Ita fiet, ut non timeas carnificem istum ; sed dignus fratribus tuis effectus particeps, suscipe mortem, ut in illa miseratione cum fratribus tuis te recipiam.

30. Cum hæc illa adhuc diceret, ait adolescens : Quem sustinetis ? non obedi præcepto regis, sed præcepto legis quæ data est nobis per Moysen.

31. Tu vero, qui inventor omnis malitiæ factus es in Hebræos, non effugies manum Dei.

32. Nos enim pro peccatis nostris hæc patimur.

33. Et si nobis propter increpationem et correptionem Dominus Deus noster modicum iratus est : sed iterum reconciliabitur servis suis.

34. Tu autem, o sceleste, et omnium hominum flagitiosissime, noli frustra extolli vanis spebus in servos ejus inflammatus ;

35. Nondum enim omnipotentis Dei, et omnia insipientis judicium effugisti.

36. Nam fratres mei, modico nunc dolore sustentato, sub testamento æternæ vitæ effecti sunt : tu vero judicio Dei justas superbiæ tuæ pœnas exsolves.

37. Ego autem, sicut et fratres mei, animam et corpus meum trado pro patriis legibus : invocans Deum maturius genti nostræ propitium fieri, teque cum tormentis et verberibus confiteri quod ipse est Deus solus.

38. In me vero et in fratribus meis desinet Omnipotentis ira quæ super omne genus nostrum juste superducta est.

39. Tunc rex accensus ira, in hunc super omnes crudelius deservit indigne ferens se derisum.

40. Et hic itaque mundus obiit, per omnia in Domino confidens.

41. Novissime autem post filios et mater consumpta est.

42. Igitur de sacrificiis, et de nimis crudelitibus satis dictum est.

38. Mais la colère du Tout-Puissant, qui est tombée justement sur tout notre peuple, finira à ma mort et à celle de mes frères.

39. Alors le roi tout enflammé de colère, fit éprouver sa cruauté à celui-ci encore plus qu'à tous les autres, ne pouvant souffrir qu'on se moquât ainsi de lui.

40. Il mourut donc dans la pureté de son innocence, comme les autres, avec une parfaite confiance en Dieu.

41. Enfin la mère souffrit aussi la mort après ses enfants.

42. Mais nous avons assez parlé et des sacrifices profanes, et des excessives cruautés d'Antiochus.

## CHAPITRE VIII.

Résistance de Judas Machabée. Nicanor et Gorgias sont envoyés contre lui. Victoires de Judas. Nicanor s'enfuit à Antioche.

1. Judas vero Machabæus, et qui cum illo erant, introibant latenter in castella ; et convocantes cognatos et amicos, et eos qui permanserunt in Judaismo, assumentes, eduxerunt ad se sex millia virorum.

2. Et invocabant Dominum, ut respirerent in populum qui ab omnibus calcabatur ; et misereretur templo quod contaminabatur ab impiis.

3. Misereretur etiam exterminio civitatis quæ esset illico complananda, et vocem sanguinis ad se clamantis audiret.

4. Memoraretur quoque iniquissimas mortes parvulorum innocentum, et blasphemias nomini suo illatas, et indignaretur super his.

1. Cependant Judas Machabée, et ceux qui s'étaient retirés avec lui, entraient secrètement dans les châteaux, et faisaient venir leurs parents et leurs amis ; et prenant avec eux ceux qui étaient demeurés fermes dans la religion judaïque, ils attirèrent à eux jusqu'à six mille hommes.

2. Et ils invoquaient le Seigneur, afin qu'il regardât favorablement son peuple, que tout le monde foulait aux pieds ; qu'il fût touché de compassion pour son temple, qui était profané par les impies :

3. Qu'il eût pitié des ruines de la ville, qui allait être détruite et rasée ; et qu'il écoutât la voix du sang qui criait jusqu'à lui ;

4. Qu'il se souvint aussi des meurtres si injustes des petits innocents, et des blasphèmes que l'on avait proférés contre son nom ; et qu'il conçût de l'indignation contre ces excès.

41. *Novissime autem post filios.* Quoique ces saints martyrs aient souffert sous l'ancienne loi, néanmoins l'Eglise les honore depuis les premiers siècles, persuadée qu'elle est que cette constance héroïque dans les tourments était un effet de cette grâce du Messie qu'ils attendaient et en qui ils mettaient toute leur confiance. On a souvent, dit un auteur, admiré les intrépides Lacédémoniennes qui, après avoir armé leurs fils, leur disaient, en leur mettant leurs boucliers : *Reviens dessous ou dessus.* Mais elles n'avaient pas sous les yeux la mort de leur fils ; mais ces fils n'étaient pas destinés à périr dans les plus horribles supplices ; mais le fanatisme de la gloire militaire et de l'amour de la patrie pouvait exalter l'âme de ces jeunes guerriers. Ici les victimes ont toutes la timidité de la première jeunesse, et l'appât des tortures est de nature à porter dans leur âme et dans celle de leur mère les impressions les plus terribles, et cependant ils triomphent de tout, et ni les menaces, ni les caresses, ni l'aspect des supplices, ne peuvent les détourner un instant de ce qu'ils doivent à Dieu.

CAP. VIII. — 1. *Judas vero Machabæus.* On peut voir au I<sup>er</sup> livre des Machabées, au chap. II, ce qui regarde Mathathias. L'auteur du II<sup>e</sup> livre prend Judas Machabée au moment où il organise la résistance. On était dans l'année 166 avant Jésus-Christ. Voyez sur les événements qu'il va raconter, le livre I<sup>er</sup>, chap. III. — *Qui cum illo erant.* Ceux qui s'étaient joints à Mathathias et qui s'étaient unis à lui dans la pensée de s'opposer à ces cruautés d'Antiochus et de combattre pour l'indépendance de leur religion et de leur pays.

40. *Mundus.* Καθαρός τον βιον, *mundus vitam*, cum scilicet nullam labem sceleris ad quod adigebatur, suscepisset.

41. *Consumpta.* Interempta.

42. *De sacrificiis.* Idololatriæ, de quibus paulo ante habitus erat sermo.

CAP. VIII. — 1. *Judas vero Machabæus.* Incipit recensere res gestas Judæ Machabæi post mortem patris ejus Mathathias.

2. *Contaminabatur.* Profanabatur.

3. *Complananda.* Solo æquanda. — *Vocem sanguinis.* Judæorum crudeliter occisorum a gentilibus et apostatis Judæis.

4. *Indignaretur.* Quasi indigne ferens puniret.

5. Machabée ayant donc rassemblé près de soi beaucoup de gens, devenait formidable aux nations : car la colère du Seigneur se changea alors en miséricorde.

6. Ainsi ce zéléteur de la loi de Dieu, surprenait tout d'un coup les villages et les villes, et il les brûlait ; et se saisissant des lieux les plus avantageux, il taillait en pièces grand nombre d'ennemis.

7. Il faisait principalement ces courses pendant la nuit : et le bruit de sa valeur se répandait de toutes parts.

8. Alors Philippe, voyant le progrès que ce grand homme faisait de jour en jour, et le bonheur de ses entreprises qui réussissaient presque toujours, écrivit à Ptolémée, qui commandait dans la Céléésie et dans la Phénicie, de lui envoyer du secours pour fortifier le parti du roi.

9. Ptolémée lui envoya aussitôt Nicanor, fils de Patrocle, l'un des plus grands de la cour, et son ami, à qui il donna environ vingt mille hommes de guerre de diverses nations, afin qu'il exterminât tout le peuple juif : et il lui adjoignit Gorgias, grand capitaine, et homme d'une longue expérience dans les choses de la guerre.

10. Nicanor résolut de payer le tribut de deux mille talents que le roi devait aux Romains, de l'argent qui reviendrait de la vente des esclaves juifs.

11. Il envoya donc en même temps vers les villes maritimes, pour inviter les marchands à venir acheter des esclaves juifs, promettant de leur en donner quatre-vingt-dix pour un talent, sans faire réflexion sur la vengeance du Tout-Puissant qui devait bientôt tomber sur lui.

12. Judas ayant appris l'arrivée de Nicanor, en avertit les Juifs qui l'accompagnaient.

13. Quelques-uns étant saisis de crainte, et n'ayant pas de confiance en la justice de Dieu, prirent la fuite.

14. Les autres vendaient tout ce qui pouvait leur être resté, et en même temps ils conjuraient le Seigneur de les délivrer de l'impie Nicanor qui, avant même de s'être approché d'eux, les avait vendus ;

15. Et de vouloir bien le faire, sinon pour l'a-

5. *Intolerabilis gentibus effiebat.* Les nations désignent ici les païens qui ont été pour ce motif désignés sous le nom de *gentils*. Avant que Nicanor et Gorgias ne soient envoyés en Judée, Judas avait défait et tué Apollonius et s'était emparé de son épée. Il avait aussi vaincu Séron, le général de l'armée de Syrie (Cf. I. Mach., 10-26).

10. *Quod Romanis erat dandum.* Après sa défaite par les Romains, Antiochus le Grand, le père d'Antiochus Epiphane s'était engagé à payer pour les frais de la guerre 15,000 talents. Sur cette somme, la Syrie redevait encore 2,000 talents. Nicanor crut les obtenir par la vente des esclaves juifs qu'il comptait faire, et il se mit pour ce motif en rapport dès le commencement de la campagne avec des marchands phéniciens. Ceux-ci étaient tellement assurés du succès, qu'ils se trouverent dans le camp syrien avec leur argent avant la bataille, ce qui profita à Judas Machabée qui fut victorieux.

13. *Quidam formidantes.* Ces hommes de peu de foi n'affaiblirent pas l'armée de Judas par leur fuite. Car nous voyons (vers. 16) que malgré ces défactions, elle se trouvait toujours de 6 à 7,000 hommes. Le Grec ne lit que 6,000 hommes, ce qui paraît le nombre exact, car il est dit plus loin (v. 22) que Judas divisa son armée en quatre corps de 1,500 hommes chacun.

8. *Videns autem Philippus.* Qui creditur prepositus fuisse praesidio hierosolymitano. — *Ad profectum venire.* Proficere et incrementum capere.

9. *Patrocli, Filium.* — *De permistis gentibus.* Ex variis nationibus.

10. *Tributum, quod Romanis erat dandum.* Annum enim tributum fuerat constitutum Romanis dandum in annos duodecim, cum pax inter illos et Antiochum Magnum fuit constituta.

13. *Non credentes Dei justitia.* Non fidentes vindici Dei justitia.

15. *Testamentum, Pactum.* — *Invocationem... nominis ejus super ipsos.* Quod scilicet populus ejus peculiaris dicerentur.

5. At Machabæus, congregata multitudine, intolerabilis gentibus effiebat : ira enim Domini in misericordiam conversa est.

6. Et superveniens castellis et civitatibus improvisus, succendebat eas : et opportuna loca occupans, non paucas hostium strages dabat.

7. Maxime autem noctibus ad hujuscemodi excursus ferebatur, et fama virtutis ejus ubique diffundebatur.

8. Videns autem Philippus paulatim virum ad profectum venire, ac frequentius res ei cedere prospere, ad Ptolemæum ducem Cælesyriæ et Phœnicis scripsit, ut auxilium ferret regis negotiis.

9. At ille velociter misit Nicanorem Patrocli de primoribus amicis, datis ei de permistis gentibus, armatis non minus viginti millibus, ut universum Judæorum genus deleteret, adjuncto ei et Gorgia viro militari ; et in bellicis rebus experientissimo.

10. Constituit autem Nicanor, ut regi tributum quod Romanis erat dandum, duo millia talentorum, de captivitate Judæorum suppleret.

11. Statimque ad maritimas civitates misit, convocans ad coemptionem Judæicorum mancipiorum, promittens se nonaginta mancipia talento distracturum, non respiciens ad vindictam quæ eum ab Omnipotente esset consecutura.

12. Judas autem ubi comperit, indicavit his qui secum erant Judæis Nicanoris adventum.

13. Ex quibus quidam formidantes, et non credentes Dei justitiæ in fugam vertebantur.

14. Alii vero si quid eis supererat vendebant, simulque Dominum deprecabantur, ut eriperet eos ab impio Nicanore qui eos, priusquam cominus veniret vendiderat.

15. Et si non propter eos propter

testamentum tamen quod erat ad patres eorum, et propter invocationem sancti et magnifici nominis ejus super ipsos.

16. Convocatis autem Machabæus septem millibus qui cum ipso erant, rogabat ne hostibus reconciliarentur, neque metuerent inique venientium adversum se hostium multitudinem, sed fortiter contenderent.

17. Ante oculos habentes contumeliam quæ loco sancto ab his injuste esset illata, itemque et ludibrio habitæ civitatis injuriam : adhuc etiam veterum instituta convulsa.

18. Nam illi quidem armis confidunt, ait, simul et audacia ; nos autem in omnipotente Domino, qui potest et venientes adversum nos, et universum mundum uno nutu delere, confidimus.

19. Admonuit autem eos et de auxiliis Dei, quæ facta sunt erga parentes ; a et quod sub Sennacherib centum octoginta quinque millia perierunt, [a IV. Reg. 19. 35. Tob. 1. 21. Eccli. 48. 24. Isai. 37. 36. I. Mach. 7. 41.]

20. Et de prelio quod eis adversus Galatas fuit in Babylonia, ut omnes, ubi ad rem ventum est, Macedonibus sociis hæsitantibus, ipsi sex millia soli peremerunt centum viginti millia, propter auxilium illis datum de cælo, et beneficia pro his plurima consecuti sunt.

21. His verbis constantes effecti sunt, et pro legibus et patria mori parati.

22. Constituit itaque fratres suos duces utriusque ordinis, Simonem, et Josephum, et Jonathan, subjectis unicuique millenis et quingentis.

23. Ad hoc etiam ab Esdra lecto illis

16. *Ne hostibus reconciliarentur.* Le Grec porte : De ne pas s'effrayer du nombre des ennemis. Cette leçon est plus naturelle.

20. *Quod eis adversus Galatas fuit.* Aucun historien profane ne parle de cette bataille livrée en Babylonie contre les Galates, dans laquelle 6,000 hommes en auraient tué 120,000. On sait seulement par Justin et d'autres historiens, que les Galates, sous les successeurs d'Alexandre, inondèrent la Macedoine et l'Asie. Les Juifs servirent aussi à la même époque dans les armées des rois de Syrie. Les Macédoniens, dont parle ici l'écrivain sacré, sont les Grecs ou les Syriens à qui on avait confié la garde de la Babylonie avec des troupes juives. Les documents anciens que nous avons sur toutes les guerres de cette époque sont si incomplets, qu'il n'est pas étonnant que ce fait particulier ne s'y trouve pas.

22. *Et Josephum.* Le nom de Joseph ne se trouve pas parmi les enfants de Mathathias (I. Mach., II, 2). Des commentateurs proposent de lire *Jean* au lieu de Joseph. D'autres croient que ce Joseph était un parent, peut-être un beau-frère de Judas.

23. *Ad hoc etiam ab Esdra.* A partir de cet endroit, comparez ce qui suit avec ce qui est dit (I. Mach., IV, 1-35). Au lieu d'Esdras, le Grec et le Syriac lisent : Eléazar, et quelques-uns croient que cette lecture du Deutéronome fut faite par Eléazar, le frère de Judas (I. Mach., II, 5).

20. *De prelio... adversus Galatas.* Hæc victoria parta de Galatis alibi, quod sciam non exstat, et in græco nonnihil habet diversitatis ; dicitur enim Judæorum octo millia cum Macedonum quatuor millibus ad certamen contra Galatas venisse, et Macedonibus hæsitantibus sola octo millia Judæorum, centum viginti millia hostium perdidisse. Quando autem hæc victoria contigerit, et sub quo principe Asiæ, non liquet. Gallorum in Asiam incursum mentio est apud Justinum, lib. 32, et apud Strabonem, lib. 12, et apud Appianum in Syriacis. — *Et beneficia pro his plurima consecuti sunt.* In græco est, καὶ ὀφελαιων πολλὴν ἐλαβον, et multam prædam reportarunt. Ad quem sensum etiam verba vulgati explicari possunt.

32. *Duces utriusque ordinis.* Aciei duos ordines fecit Judas, quorum quatuor essent partes, quibus fratres suos quatuor prefecit.

23. *Lecto illis sancto libro.* Bibliorum aliqua parte lecta, quæ ad rem præsentem facere

mour d'eux-mêmes, au moins en considération de l'alliance qu'il avait faite avec leurs pères, et de l'honneur qu'ils avaient de porter son nom si grand et si saint.

16. Judas Machabée ayant fait assembler les sept mille hommes qui étaient avec lui, les conjura de ne point se reconcilier avec leurs ennemis, et de ne point craindre cette multitude d'adversaires qui venaient les attaquer injustement, mais de combattre avec grand courage.

17. Ayant devant les yeux la profanation si indigne dont ils avaient déshonoré le lieu saint, les insultes et les outrages qu'on avait faits à la ville, et le violement des ordonnances des anciens.

18. Car pour eux, ajoutait-il, ils se fient sur leurs armes et sur leur audace : mais pour nous, nous mettons notre confiance dans le Seigneur tout-puissant, qui peut renverser par un clin d'œil, et tous ceux qui nous attaquent, et le monde entier.

19. Il les fit souvenir aussi des secours que Dieu avait autrefois donnés à leurs pères, et des cent quatre-vingt-cinq mille hommes qui furent tués du temps de Sennachérib,

20. Et de la bataille qu'ils avaient donnée contre les Galates en Babylonie, dans laquelle les Macédoniens, qui étaient venus à leur secours, étant ébranlés, six mille d'entre eux seulement avaient tué six-vingt mille hommes à cause du secours qu'ils avaient reçu du ciel, et avaient ensuite obtenu pour récompense de grandes faveurs.

21. Ces paroles les remplirent de courage ; en sorte qu'ils étaient prêts à mourir pour leurs lois et pour leur patrie.

22. Il divisa son armée en quatre corps, et en partagea le commandement avec ses frères Simon, Joseph et Jonathan, chacun d'eux ayant sous soi quinze cents hommes.

23. Esdras leur ayant lu aussi le livre saint,

le général, après les avoir assurés du secours de Dieu, se mit lui-même à la tête de l'armée, et marcha contre Nicanor.

24. Et le Seigneur tout-puissant s'étant déclaré en leur faveur, ils tuèrent plus de neuf mille hommes, et la plus grande partie de l'armée de Nicanor s'étant affaiblie par les blessures qu'elle avait reçues, ils la forcèrent de prendre la fuite.

25. Ils prirent tout l'argent de ceux qui étaient venus pour les acheter, et les poursuivirent bien loin.

26. Mais ils revinrent, se voyant pressés par l'heure, parce que c'était la veille du sabbat; ce qui les empêcha de continuer à les poursuivre.

27. Ayant ensuite ramassé les armes et les dépouilles des ennemis, ils célébrèrent le sabbat, en bénissant le Seigneur qui les avait délivrés en ce jour-là, et qui avait répandu sur eux comme les premières gouttes de la rosée de sa miséricorde.

28. Après le sabbat ils firent part des dépouilles aux infirmes, aux orphelins et aux veuves; et ils retirèrent le reste pour eux et pour ceux qui leur appartenaient.

29. Ils firent après la prière tous ensemble, en conjurant le Seigneur très-miséricordieux de se réconcilier pour toujours avec ses serviteurs.

30. Ils tuèrent dans la suite plus de vingt mille hommes des gens de Timothée et de Bacchides, qui combattait contre eux : ils se rendirent maîtres des diverses places fortes, et ils firent un grand butin qu'ils partagèrent également entre les malades, les orphelins, les veuves et même les vieillards.

31. Ils ramassèrent avec soin les armes de leurs ennemis, qu'ils mirent en réserve dans des lieux avantageux, et ils portèrent le reste des dépouilles à Jérusalem.

32. Ils tuèrent aussi Philarque, qui était un homme très-méchant, et l'un de ceux qui accompagnaient Timothée, et qui avait fait aux Juifs beaucoup de maux.

33. Et lorsqu'ils rendaient à Dieu dans Jérusalem des actions de grâces pour cette victoire, ils découvrirent que Callisthène, qui avait brûlé les portes sacrées, s'était sauvé dans une certaine maison, et ils l'y brûlèrent; Dieu lui rendant de la sorte une digne récompense pour toutes les impiétés qu'il avait commises.

30. *Et ex his, qui cum Timotheo et Bacchide.* Ce combat ne fut livré que l'année suivante, en 165 avant Jésus-Christ. Gorgias avait été défait après Nicanor dans la campagne précédente. Judas les avait vaincus l'un après l'autre.

33. *Digna ei mercede pro impietatibus suis reddita.* L'auteur du II<sup>e</sup> livre des Machabées joint à ces récits beaucoup de réflexions morales d'une grande importance. Il n'écrit pas uniquement pour faire connaître les faits : *Non scribit ad narrandum*, mais il tient à donner à son récit une valeur démonstrative : *Scribit ad probandum*. Ainsi il ne néglige aucune occasion de faire voir dans la mort des méchants la juste punition des crimes qu'ils ont commis : *Per quæ peccat quis, per hæc et torquetur* (Sap., XI, 17).

videtur, pressertim ex Deuteronomio. — *Dato signo adjutorii Dei.* Tessera quam Judas ducibus et militibus suis dedit (Itali appellant, *il motto*), videtur hæc fuisse, *Dei auxilium, vel Deus auxilium.* — *Ipsæ dux.* Judas.

24. *Facto sibi adjutore Omnipotente.* Deo juvante. — *Novem millia.* Lib. I, c. 4, n. 15, dicitur occisa tria millia; tria autem millia ex iis, qui se in fugam dederant.

25. *Qui ad emptionem ipsorum venerant.* Vide supra, n. 11. — *Sublatis.* In potestatem redactis.

26. *Hora conclusi.* Angustiis temporis exclusi; nam cum adesset sabbatum, insecutionem fugientium abrumpere sunt coacti.

29. *In finem.* Perfecto, seu in perpetuum, vel tandem.

30. *Et ex his qui cum Timotheo.* Est aliud certamen Judæ cum Timotheo et Bacchide, quod paucis, et sine notatione certi temporis recensetur.

33. *Epinicia.* Festa et celebritates pro reportata victoria. — *Sacras Januas.* Templi.

sancto libro, et dato signo adjutorii Dei, in prima acie ipse dux commisit cum Nicanore.

24. Et facti sibi adjutore Omnipotente, interfecerunt super novem millia hominum; majorem autem partem exercitus Nicanoris vulneribus debilem factam fugere compulerunt.

25. Pecuniis vero eorum qui ad emptionem ipsorum venerant, sublatis, ipsos usquequaque persecuti sunt.

26. Sed reversi sunt hora conclusi; nam erat ante sabbatum; quam ob causam non perseveraverunt insecuentes.

27. Arma autem ipsorum et spolia congregantes, sabbatum agebant; benedicentes Dominum, qui liberavit eos in isto die, misericordiam initium stillans in eos.

28. Post sabbatum vero, debilibus, et orphanis, et viduis diviserunt spolia; et residua ipsi cum suis habuere.

29. His itaque gestis, et communitate ab omnibus facta obsecratione, misericordem Dominum postulabant, ut in finem servis suis reconciliaretur.

30. Et ex his qui cum Timotheo et Bacchide erant contra se contententes, super viginti millia interfecerunt, et munitiones excelsas obtinuerunt; et plures prædas diviserunt, æquam portionem debilibus, pupillis, et viduis, sed et senioribus facientes.

31. Et cum arma eorum diligenter collegissent, omnia composuerunt in locis opportunis, residua vero spolia Jerosolymam detulerunt.

32. Et Philarchen qui cum Timotheo erat, interfecerunt, virum scelestum qui in multis Judæos afflixerat.

33. Et cum epinicia agerent Jerosolymis, eum qui sacras januas incenderat, id est, Callisthenem, cum in quoddam domicilium refugisset, incenderunt, digna ei mercede pro impietatibus suis reddita.

34. Facinorosissimus autem Nicanor qui mille negotiantes ad Judæorum venditionem adduxerat,

35. Humiliatus auxilio Domini ab his quos nullos existimaverat, deposita veste gloriæ, per Mediterraneam fugiens, solus venit Antiochiam, summam infelicitatem de interitu sui exercitus consecutus.

36. Et qui promiserat Romanis se tributum restituere de captivitate Jerosolymorum, prædicabat nunc protectorem Deum habere Judæos, et ob ipsum invulnerabile esse, eo quod sequerentur leges ab ipso constitutas.

34. Mais Nicanor, cet homme tout couvert de crimes, qui avait amené mille marchands pour leur vendre les esclaves juifs,

35. Ayant été humilié avec le secours du Seigneur, par ceux mêmes qu'il avait regardés comme des gens de néant, s'enfuit par la mer Méditerranée après s'être dépoillé des riches habits qui le distinguaient, et arriva seul à Antioche, ayant trouvé le comble de ses malheurs dans la perte de son armée.

36. Et celui qui avait promis de payer le tribut aux Romains, du prix de la vente des habitants de Jérusalem qu'il ferait esclaves, publiait alors que les Juifs avaient Dieu pour protecteur, et qu'ils étaient invulnérables, à cause qu'ils s'attachaient à suivre les lois qu'il leur avait données.

## CHAPITRE IX.

Maladie et mort d'Antiochus Epiphane. Sa lettre aux Juifs.

1. Eodem tempore Antiochus inhoneste revertebatur de Perside.

2. Intraverat enim in eam quæ dicitur Persepolis, et tentavit expoliare templum, et civitatem opprimere; sed multitudine ad arma concurrente, in fugam versi sunt; et ita contigit ut Antiochus post fugam turpiter rediret.

3. Et cum venisset circa Ecbatanam, recognovit quæ erga Nicanorem et Timotheum gesta sunt.

4. Elatus autem in ira, arbitratur se injuriam illorum qui se fugaverant, posse in Judæos retorquere; ideoque jussit agitari currum suum, sine intermissione agens iter, cœlesti num judicio perurgente, eo quod ita superbe locutus est se venturum Jerosolymam, et congeriem sepulcri Judæorum eam facturum.

5. a Sed qui universa conspexit Dominus Deus Israel, percussit eum insanabili et invisibili plaga. Ut enim fini-

1. En ce temps-là Antiochus revint de Perse, après un succès honteux de cette guerre.

2. Car étant entré dans la ville de Persépolis, et se disposant à piller le temple et à accabler la ville, tout le peuple courut aux armes, et le mit en fuite avec ses gens : ainsi Antiochus fut obligé, après cette fuite honteuse, de s'en retourner.

3. Lorsqu'il fut venu vers Ecbatane, il reçut les nouvelles de la défaite de Nicanor et de Timothée.

4. Et étant transporté de colère, il s'imaginait qu'il pourrait se venger sur les Juifs de l'outrage que lui avaient fait ceux qui l'avaient mis en fuite. C'est pourquoi il commanda à celui qui conduisait son chariot de toucher sans cesse, et de hâter son voyage, étant lui-même poursuivi par la vengeance du ciel, à cause de cette parole insolente qu'il avait dite, qu'il irait à Jérusalem, et qu'il en ferait le tombeau de tous les Juifs.

5. Mais le Seigneur, le Dieu d'Israël qui voit toutes choses, frappa ce prince d'une plaie incurable et invisible : car dans le moment qu'il eut

• CAP. IX. — I *Inhoneste revertebatur.* Il avait espéré faire un riche butin dans la ville d'Elymaïde, où se trouvait un temple de Diane que l'on croyait rempli de richesses immenses. Mais les habitants de la ville s'étaient armés contre lui, et l'avaient repoussé honteusement. Sur ces faits et ceux qui suivent (Cf. I. Mach., VI, 1-17).

2. *Quæ dicitur Persepolis.* Cette ville est appelée Elymaïde au I<sup>er</sup> livre des Machabées, VI, 1, et il est dit qu'Antiochus s'en retournait à Babylone (v. 4).

3. *Circa Ecbatanam.* Ecbatane, la capitale de la Médie.

5. *Insanabili et invisibili plaga.* L'auteur du II<sup>e</sup> livre des Machabées entre, au sujet de la mort d'Antiochus, dans des détails que ne donne pas l'auteur du I<sup>er</sup> Livre. Cela tient à la différence du but de ces deux historiens. Celui-ci s'attache à nous montrer les impiétés et les persécuteurs perpétuellement punis en raison de leurs fautes, et pour établir sa thèse à l'égard d'Antiochus particulièrement, il est obligé d'appuyer sur toutes les circonstances de sa mort. Le premier, suppose ces circonstances, mais il ne les exprime pas.

35. *Nullos existimaverat.* Nihil fecerat.

36. *Prædicabat.* Vel invitus.

CAP. IX. — I. *Inhoneste revertebatur de Perside.* Vide hanc eandem historiam supra, lib. I, c. 6.

2. *Intraverat enim in eam.* Vide dicta, lib. I, c. 6, n. 3.

3. *Recognovit.* Cognovit.

4. *Qui se fugaverant.* E Persepoli. — *Congeriem sepulcri.* Πλοῦνδριον, quod alii vertunt cæmeterium, alii, commune sepulcrum. Significabat Antiochus se maximam stragem tota Hierosolyma editurum, ut civitas universa nihil aliud esset quam sepulcrum quoddam, omni ex parte cadaveribus redundans.

5. *Insanabili et invisibili plaga.* Novo quodam morbi genere, cujus cause non apparerent.